

2026-19

L'an Deux Mille Vingt Six, le 3 avril

Le Conseil Municipal de la commune d'ECOLE-VALENTIN étant réuni en mairie d'Ecole-Valentin, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Kadir YILDIRIM, le Maire.

Etaient présents : BARBOSA Coralie, BOITEUX Doriane, BOUVERET Martine, BUNEA David, CANAUX Sylvain, CHAPON Isabelle, COLOMBIER Stéphanie, FOTI Frédéric, GAUDIN Claire, GENESSEAUX Clément, GUEY Jean-Luc, JACQUINOT Corinne, JAILLOT Jacques, KOLMAYER Valérie, LAGOUTTE VERRIER Karen, LOUVEAU Hubert, MERGEN Maxence, NAJIB Nadège, TONNELIER Gilles, VOISIN Aude, YILDIRIM Kadir

Ainsi que Mme la secrétaire générale

Absents excusés : ANDREOSSO Brigitte ayant donné pouvoir à JACQUINOT Corinne, FOURCASSE Fabien ayant donné pouvoir à BARBOSA Coralie, COLOMBIER Stéphanie ayant donné pouvoir à BOITEUX Doriane.

Un scrutin a eu lieu, M. Maxence Mergen a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) est un établissement public de la commune, présidé par le maire. Le CCAS est un service public de proximité obligatoirement présent dans toute commune de plus de 1500 habitants qui a pour objectif de soutenir les personnes en difficulté. Il informe, oriente et instruit les demandes d'aides sociales légales, et met en place des actions locales (secours, aide alimentaire, domiciliation) Pour cela, un accompagnement social est proposé afin de faciliter l'accès à l'aide sociale légale mais aussi à certains dispositifs locaux.

Il convient tout d'abord de fixer le nombre d'administrateurs du CCAS puis de procéder à l'élection des membres élus au sein du conseil municipal.

**Délibération :****FIXATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS DU CCAS**

**Vu l'article R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles confiant au Conseil municipal le soin de fixer le nombre d'administrateurs du CCAS,**

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, décident de fixer à 15 le nombre d'administrateur du CCAS, répartis comme suit :**

- le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration du CCAS,
- 7 membres élus au sein du Conseil municipal,
- 7 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du code de l'Action Sociale et des Familles.

**Nombre de conseillers**

- En exercice :	23
- Présents :	20
- Ayant donné Procuration :	3
- Votants :	23
- Absent(s) excusé(s) :	3
- Absent(s) :	0

**OBJET**

**COMPOSITION DU  
CONSEIL  
D'ADMINISTRATION CCAS  
D'ECOLE-VALENTIN**

Le Maire certifie que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 27 mars 2026 et que la liste des délibérations est affichée à la porte de la mairie en date du 9 avril 2026.

2026-19

Vu l'article R 123-8, R.123-10 et R.123-15 du code de l'action sociale et des familles ;  
Vu le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) fixé précédemment ;

A l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de procéder à un vote à main levée.

Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de procéder à l'élection des 7 membres élus au sein du conseil municipal.

Se sont portés candidats : Karen Lagoutte Verrier, Aude Voisin, Maxence Mergen, Brigitte Andreosso, Claire Gaudin, Hubert Louveau, Doriane Boiteux

Nombre de votants : 23  
Votes nuls ou blancs : 0  
Exprimés : 23

À l'unanimité, les membres 7 membres élus au sein du conseil municipal sont proclamés élus du Conseil d'Administration du CCAS : Karen Lagoutte Verrier, Aude Voisin, Maxence Mergen, Brigitte Andreosso, Claire Gaudin, Hubert Louveau, Doriane Boiteux

Les membres extérieurs seront nommés par le maire en consultation du Conseil Municipal et donnera lieu à une délibération complémentaire – la communication pour compléter le conseil d'administration du CCAS sera faite par affichage, Intramuros, site internet.

Fait et délibéré en séance, les ans, mois et jours que dessus.  
Pour copie conforme.

Secrétaire de séance  
Maxence MERGEN



Le Maire,  
Kadir YILDIRIM

